

Claire Marin

« On peut faire une place à l'autre sans perdre la sienne »

La philosophe de l'intime constate que « nous ne sommes sans doute jamais vraiment dans une pure adéquation à l'instant ou à nous-mêmes »

ENTRETIEN

Autrice de l'ouvrage *Etre à sa place* (L'Observatoire, 238 pages, 18 euros), la philosophe Claire Marin explique comment il est possible de « se découvrir soi-même dans l'expérience d'autres manières de vivre ».

Pourquoi, dans nos sociétés, le sentiment de ne pas être à sa place est-il si partagé ?

Peut-être parce qu'il devient de plus en plus difficile d'occuper durablement la même place. Dans certains domaines, l'obsolescence rapide des savoirs, des pratiques, les transformations des interactions professionnelles et sociales font que les exigences sont sans cesse redéfinies et les places semblent mouvantes : suis-je encore à ma place dans ce poste, dans cette fonction ?

Il me semble également que les places font l'objet de définitions de plus en plus normées, il y aurait de bonnes ou de mauvaises façons d'occuper la place de parent, de conjoint, de collaborateur... Les places se spécialisent, les injonctions à trouver sa place et à bien l'habiter se multiplient, et avec elles, les doutes sur notre compétence, notre légitimité. Ces inquiétudes sont notamment celles des femmes qui aspirent à des places où elles étaient traditionnellement absentes. Il faut être à la hauteur.

D'où vient cette crainte d'être remplacé ? Et en quoi s'agit-il d'une hantise contemporaine ?

La peur d'être remplacé, comme celle d'être abandonné, n'est sans doute pas nouvelle, mais des éléments contemporains lui donnent une autre résonance. Nous avons toujours eu peur d'être remplacés, par d'autres hommes ou, plus récemment, par les machines. Mais la logique économique qui quantifie les existences, qui considère les individus en termes de coût et de perfor-

mance, accentue ce sentiment d'être sans cesse sur la sellette si les chiffres ne sont pas bons, si les rendements n'atteignent pas les objectifs. Les modifications des relations affectives et sexuelles, dont certaines se calquent désormais sur la logique de la consommation, ne font que renforcer ce sentiment. Nous savons désormais très clairement que nous pouvons être vite délogés, y compris des places où nous avons pu nous croire uniques et irremplaçables.

On peut pourtant penser les choses autrement : je peux faire une place à l'autre sans perdre la mienne. C'est parfois même dans ce geste qui accueille l'autre et lui désigne un espace que je trouve ma propre place. L'enseignant ne craint pas que l'élève le dépasse et devienne capable d'enseigner à son tour. Les logiques de transmission, d'éducation ou de soin pensent une mobilité des places qui ne se réduit pas au schéma simpliste des chaises musicales.

Enfin, cette peur du remplacement est sans doute réactivée par les perspectives inquiétantes du dérèglement du climat. Aux migrations liées à la misère et aux conflits s'ajoute la perspective des migrations climatiques. La question qui se pose désormais est aussi celle des places qui restent, des lieux encore habitables, des espaces agricoles à même de nourrir la population. La disparition de terres, englouties ou désertifiées, la diminution des ressources vitales entretiennent cette angoisse d'une lutte des hommes les uns contre les autres pour des places « habitables ».

Les « transclasses » bousculent l'ordre de la reproduction sociale. En quoi cette expérience de l'entre-deux est-elle le résumé de notre condition ?

Elle est le résumé de notre condition, car nous sommes en réalité toujours entre deux places, deux lieux, réels ou symboliques, deux états d'esprit. Nous ne sommes sans



YANN LEGENDRE

NOUS AVONS TOUJOURS EU PEUR D'ÊTRE REMPLACÉS PAR D'AUTRES HOMMES, OU DES MACHINES

doute jamais vraiment dans une pure adéquation à l'instant ou à nous-mêmes. Nous sommes en transit entre deux âges, deux amours, deux métiers. Mais si les transclasses nous interpellent, c'est par le grand écart, la traversée dont ils sont capables, quand nous manquons du courage de les imiter.

La guerre en Ukraine en témoigne tragiquement : nous vivons un temps de déplacés. En quoi la condition du déplacé est-elle radicalement différente de celle de l'émigré ? Et peut-elle s'apaiser ?

Selon le philosophe Günther Anders (1902-1992), dans ses *Journaux de l'exil et du retour* (Fage Editions, 2012), si l'émigré parvient à se faire une place dans le pays où il atterrit, le déplacé, lui, reste sans place. Il n'y « existe » pas à proprement parler, il y est comme invisible. Si l'émigré réussit à trouver un ancrage, le déplacé

est hors du flux des hommes et des actions. Anders dit qu'il est « comme de l'air », qu'il fait l'expérience de « n'être plus là ». Pour cette condition s'ajoute, il faut repenser nos politiques d'« hospitalité » pour qu'au drame de l'exil, nous n'ajoutions pas celui des « vies invivables », selon l'expression de *Judith Butler*, que nous imposons trop souvent aux réfugiés, parqués dans des places « inhabitables » au sein de « jungles » ou de camps de détention.

Quelle vertu faut-il mobiliser afin de trouver sa juste place ?

Je ne sais pas s'il faut de la vertu ou s'il ne s'agit pas plutôt parfois d'une forme d'inconscience nécessaire face à l'ampleur de la tâche. Pour certains, trouver une place qui soit en adéquation avec leur identité, leurs aspirations, paraît presque vital. Etre à sa place dans son corps, dans son genre, dans son rôle social, dans sa relation aux autres s'impose parfois comme un impératif. Mais il me semble qu'il peut aussi y avoir un plaisir de la recherche d'une place. Peut-être s'agit-il moins d'ailleurs de la trouver que de « s'essayer », au sens que donnait Montaigne à ce verbe, et de se découvrir soi-même dans l'expérience d'autres manières de vivre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS TRUONG



LE LIVRE

Etre à sa place

Professeure en classes préparatoires aux grandes écoles, Claire Marin est une philosophe des épreuves de la vie et des catastrophes intimes, telles que la rupture ou la maladie. Dans son nouvel ouvrage, aux éditions de L'Observatoire, elle analyse la façon dont les êtres sont toujours dans « l'entre-deux », car en dépit des rôles sociaux qui définissent nos identités, écrit-elle, il n'y a pas d'un côté les enracinés et de l'autre, les nomades, « les hommes de la terre et ceux du vent ». De la « dissonance du désir » qui trouble nos représentations (« qu'est-ce que tu lui trouves ? ») aux « doubles vies » qui « nous donnent le sentiment d'échapper au piège d'une place fixe et définitive », en passant par cette invitation à « scier la branche » de la généalogie familiale car notre héritage n'est pas uniquement constitué de nos ascendants, mais également de nos rencontres et nos « filiations affectives et imaginaires » (avec un professeur, un auteur ou une bande d'amis), Claire Marin livre une pénétrante réflexion sur une question d'apparence banale devenue fondamentale.

De Lactalis à Buitoni, les risques sanitaires du déficit de contrôles

ANALYSE

Il y a cinq ans, la contamination à la salmonelle de lait infantile produit dans une usine Lactalis à Craon (Mayenne) avait secoué l'opinion publique. Lacunes des autocontrôles de l'entreprise, informations non transmises aux autorités sanitaires, produits rappelés toujours présents dans certains rayons... L'affaire Lactalis avait mis en évidence une série de dysfonctionnements relevés dans un rapport d'enquête parlementaire rendu en juillet 2018, alors que des dizaines de bébés avaient été contaminés et 300 plaintes déposées. Les responsables politiques s'en étaient émus, condamnant l'attitude de l'entreprise, et assuraient que des moyens supplémentaires seraient alloués aux organes de contrôle.

En 2022, autres scandales, mêmes maux : les contaminations à l'*Escherichia coli* de pizzas de la marque Buitoni et à la salmonelle de chocolats Kinder comportent des éléments similaires à ceux qui ont conduit à la présence de bactéries dans des boîtes de lait infantile. Comme pour Lactalis, ces contaminations surviennent au sein d'usines de deux géants et multinationales de l'agroalimentaire, respectivement Nestlé et Ferrero, dont les produits sont vendus dans des dizaines de pays. Comme pour Lactalis, les entreprises livrent leurs informations au comptegouttes : des témoignages et images de l'usine Nestlé qui fabrique les pizzas Buitoni

ont montré des conditions d'hygiène déplorables, tandis que Ferrero a admis, le 7 avril, que des salmonelles ont été détectées mi-décembre 2021 dans son usine belge d'Arlon. Comme pour Lactalis, se pose aussi la question de la bonne information des consommateurs, alors que les rappels concernent un nombre grandissant de pays.

Par leur gravité, les syndromes hémolytiques et urémiques survenus ces dernières semaines chez des enfants ayant consommé des pizzas Buitoni concentrent les principales préoccupations. Deux enfants sont décédés sur cinquante-trois cas confirmés. Plusieurs sont passés en service de réanimation pédiatrique, risquant de lourdes séquelles rénales, voire cérébrales. L'enquête ouverte par le pôle santé publique du parquet de Paris devra éclairer les responsabilités qui ont conduit à ces intoxications et les familles attendent l'ouverture d'une instruction.

Pour les chocolats Kinder, 150 cas d'intoxication aux salmonelles ont été recensés dans l'Union européenne et au Royaume-Uni. Si les symptômes se rapprochent dans la majorité des cas de ceux de la gastro-entérite, ils ont nécessité pour certains des hospitalisations, parfois longues. Le volume très important des rappels, qui inclut jusqu'aux chocolats de Noël, fait craindre une augmentation du nombre de contaminations. Les autorités sanitaires belges s'agacent du manque de transparence de Ferrero : « Les informations fournies par Ferrero sont incomplètes », ont-elles

jugé dans un communiqué de presse le 8 avril, en ordonnant la fermeture de l'usine de production d'Arlon.

Malgré la volonté affichée il y a quelques années, les leçons n'ont pas été tirées de l'affaire Lactalis. Le député (LRM) de l'Aube Grégory Besson-Moreau, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire créée en 2018, avait émis une série de recommandations : renforcer la fréquence des contrôles et les moyens alloués aux autorités sanitaires, simplifier les procédures en rapprochant les organismes chargés de ces enquêtes (répartis entre ministères de l'agriculture, de l'économie et de la santé), faciliter les procédures de retraits-rappels de produits en remplaçant les codes-barres par des QR code qui permettraient un traçage plus rapide des produits. Cinq ans plus tard, ces mesures n'ont pas été mises en œuvre.

Créer une police unique de l'alimentaire

Le millefeuille administratif n'a pas été simplifié. « Quand le lait est à l'état liquide, c'est la direction générale de l'alimentation [DGAL] qui est chargée des contrôles. Quand il est à l'état solide, ce sont les services de Bercy », résume M. Besson-Moreau, qui plaide pour la création d'une police unique de l'alimentaire. Sur la question des moyens, le député reconnaît aujourd'hui tout juste que les effectifs des instances de contrôle ont été « stabilisés ». La tendance à long terme est à la baisse des moyens d'inspection. Le nombre de contrôles

alimentaires réalisés par la DGAL a diminué de 33 % entre 2012 et 2019. Et de 2007 à 2020, les services de la répression des fraudes ont passé de 3600 à 2600 agents. La Cour des comptes a souligné ces difficultés et la tendance est la même chez les voisins européens.

Si la responsabilité principale reste celle des fabricants, qui doivent garantir les conditions d'hygiène sur leurs lignes de production, les autocontrôles doivent se doubler d'inspections régulières et non programmées des pouvoirs publics, avec des moyens de sanctions dissuasifs. « Il faut que les industriels qui cherchent à frauder aient la crainte des contrôles inopinés », martèle Grégory Besson-Moreau. La Commission européenne avait proposé en 2013 d'élargir la redevance sur les entreprises agroalimentaires afin de financer les inspections. Refus des Etats membres.

Le niveau général de sécurité sanitaire des aliments a pourtant progressé ces dernières décennies. La France comptait environ 15000 décès par an liés à des intoxications alimentaires dans les années 1950 ; il n'y en a plus que quelques centaines par an. Mais chaque affaire est une affaire de trop, et lorsqu'un scandale éclate, les victimes doivent s'attendre à de lourdes procédures. Cinq ans après le dossier Lactalis, l'instruction est toujours en cours et aucune mise en examen n'a été prononcée. Si le PDG du géant laitier, Emmanuel Besnier, a présenté des excuses, il n'a jamais rencontré les familles de victimes. ■

MATHILDE GÉRARD (SERVICE PLANÈTE)

« IL FAUT QUE LES INDUSTRIELS QUI CHERCHENT À FRAUDER AIENT LA CRAINTE DES CONTRÔLES INOPINÉS »

GRÉGORY BESSON-MOREAU député LRM